



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 57236

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations des assurés sociaux quant au retard de la promulgation des décrets d'application de nouveaux remboursements d'acte dentaire de première importance. Ces actes sont financés par la CNAM puisque, dans l'annexe 2000, un milliard de francs y a été consacré dans l'ONDAM (30 mars 2000). Ces actes représentent un meilleur accès aux soins pour les patients, étant déjà réalisés en cabinet, mais à la charge quasi totale des patients. Ces actes sont une avancée majeure en prévention, donc source d'économies, à terme, pour la sécurité sociale. Chacun s'étonne du retard de plus de 6 mois de la promulgation des décrets d'application après l'accord finalisant ce dossier le 30 juillet 2000. Aussi lui demande-t-il la nature, les perspectives et les échéances concrètes de son action ministérielle s'inspirant de ce constat et prolongeant l'action de son prédécesseur.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57236

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 528